

La surveillance de vos certificats

Vous avez réussi les examens et avez obtenu, par votre travail, les certifications Ginger CATED. Bravo !
 Pour conserver cette reconnaissance dans le temps, il est néanmoins important de bien comprendre quelles sont vos obligations règlementaires de surveillance et comment bien les respecter. C'est l'objet du présent document.

Vous devez :

- 1) Nous informer de manière continue de vos changements d'adresse, de mail ou de téléphone.
- 2) Réaliser un minimum de missions chaque année par domaine. Le minimum exigé est de quatre rapports la première année, puis de cinq les années suivantes.
- 3) Etablir des rapports conformes à la réglementation et aux documents normatifs ou techniques applicables, ce qui nécessite la mise en place d'une veille adaptée pour suivre les évolutions à venir.
- 4) Enregistrer tous vos rapports sur une liste conforme aux exigences des arrêtés compétences. La page 2 du présent document vous résume le contenu de cette liste.
- 5) Tenir un état des plaintes et des réclamations concernant l'usage de chaque certification.
- 6) Conserver tous vos rapports au minimum 5 années après leur date d'établissement.

Ginger CATED va procéder à des opérations de surveillances dans les conditions fixées par la réglementation, leurs non-respects conduisent à la suspension des certificats concernés. Ces surveillances se déroulent suivant une succession d'échanges entre vous et notre équipe : demande de documents, demande de rapports, information sur des points à corriger, analyse des corrections.

A chaque demande, nous vous accordons un délai d'une à deux semaines pour nous apporter les éléments attendus, suivi de deux relances maximum avant suspension. Il est donc impératif qu'ensemble, nous permettions le bon déroulement de ces surveillances. Plus tôt elles sont menées, plus tôt les points d'amélioration et de mise en conformité soulignés entreront dans vos pratiques et ainsi au service de vos clients.

Type de surveillances	Domaines concernés	Quand démarrer ?	Délai limite de réussite
Pour les certifiés : La surveillance initiale	Tous les domaines	En moyenne 6 mois après l'obtention du certificat	1 an après la date d'effet de votre certificat
Pour tous : La surveillance de cycle	Tous les domaines	En moyenne 24 mois* après la date d'effet de votre certificat	4 ans maximum après la date d'effet de votre certificat
Contrôles sur ouvrage	Gaz, DPE sans et avec mention, amiante avec mention	En moyenne 36 mois* après la date d'effet de votre certificat	4 ans maximum après la date d'effet de votre certificat
	DRIPP	Dès que votre 5 ^{ème} mission DRIPP est programmée	/
Surveillance en cas de transfert	Tous les domaines concernés par le transfert	Dès que vous avez émis 4 rapports sous le certificat de Ginger CATED	6 mois après la date d'effet de votre certificat transféré

* possibilité de réaliser ces surveillances à votre demande dès le 13^{ième} mois du cycle de 5 ans



Toute surveillance non terminée à la date limite indiquée entrainera automatiquement une suspension dans le domaine concerné, et ce jusqu'à validation de la surveillance correspondante.

Etablir une liste de rapports conforme

Domaine	Contenu minimal de la liste des rapports à nous fournir
AMIANTE sans et avec mention	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du rapport • Date du rapport • Type de mission (vente, DTA, DAPP, démolition, examen visuel après travaux) • Type de conclusion (sans ou avec amiante, ou classement)
PLOMB sans et avec mention	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du rapport • Date du rapport • Type de mission (CREP, DRIPP, contrôle après travaux en présence de plomb) • Type de conclusion: <ul style="list-style-type: none"> ○ CREP : % d'unités de diagnostics de classe 0, 1, 2 et 3 ○ DRIPP : présence ou l'absence de revêtements dégradés contenant du plomb ○ Contrôle après travaux en présence de plomb : conforme ou non conforme
TERMITES	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du rapport • Date du rapport • Type de conclusion (présence ou absence d'indices d'infestation de termites)
DPE sans et avec mention	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du rapport • Date du rapport • Type de mission: <ul style="list-style-type: none"> ○ Diagnostics vente, location, bâtiment public ou construction neuve ○ Attestations neuf ou existant • Type de locaux: maison individuelle, appartement, immeuble à usage principal d'habitation ou bâtiment à usage principal autre que d'habitation • Méthode: consommations estimées ou consommations relevées • Classes pour les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre ;
GAZ	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du rapport • Date du rapport • Type de conclusion (A1, A2, DGI, absence d'anomalie)
ELECTRICITE	<ul style="list-style-type: none"> • Identification du rapport • Date du rapport • Type de conclusion (absence ou présence d'anomalie)

Toute notre équipe est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre cycle de certification et de vos surveillances.

La Responsable des certifications
L. DELPORTE